



## COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle Léo LAGRANGE de l'Espace ARAGON, Place des Tilleuls à Ollainville, sous la Présidence de Pierre LE FLOC'H, doyen de l'assemblée.

#### Etaient présents :

**Angervilliers :** C. GIRARD-MINDEAU,

**Ballainvilliers :** M-c. FARGEOT,

**Breux-Jouy :** P. BOUDART,

**Briis sous Forges :** E. DASSA, G. KAPERSKI,

**Cœur d'Essonne Agglomération :** P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, D. DEVLEESCHAUWER, A. MARGUERITE, A.GIARD, F. ROUCHY, B. SPROTTI, F. LECRON, C. BERTINE, B. FROGER, M. GOESSENS, M. BERTINOT, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, V. BOUDRY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, S. COUSIN, A. DOUAILLY, D. CHARNET, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LEBEC, J. DELPIC, S. RIGAULT, N. DE BOISHUE, F. CHOLLEY, V. DABADIE, L. BENEDETTI, N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** M-c. FARGEOT, O. MARCHAU, A. RICHARD, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, S. RAVEL, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. PANDZOU, C. FOURNES

**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :** I. COPETTI,

**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix :** P. BOUDART, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, F. PIVET, F-x. GRY, S. DELOGES, M. PALLEAU, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, P. AUGIAT,

**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :** E. LAURENT, X. LOURS, J. BURON, P. LE FLOC'H, P. BAYOUX, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

**Communauté de Communes du Pays de Limours :** C. GIRARD-MINDEAU, E. DASSA, G. KAPERSKI, D. CHAINTREUIL, J. BRUNEL, P. MYOTTE, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

**Courson-Monteloup :** D. CHAINTREUIL,

**Dourdan :** L. LARREGAIN, B. PANOT,

**Epinay sur Orge :** O. MARCHAU, A. RICHARD,

**Fontenay les Briis :** J. BRUNEL,

**Forge Les Bains :** G. GRANGIER, P. MYOTTE,

**Grand Orly Seine Bièvre :** J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, J. GODRON, F. SAINT-PIERRE, O. GUICHARD, J-b. BIGA, A. MERRINA, L. BESNARD,

**Grand Paris Sud :** F. OGBI, C. TAWAB,

**Janvry :** C. SCHOETTL,

**La Forêt le Roi :** F. PIVET,

**La Ville du Bois :** J. CARRE, S. PERDREAU,

**Le Val Saint Germain :** S. OLLIVIER-HENRY,

**Limours en Hurepoix :** P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,

**Linaz :** D. DEMICHEL, S. RAVEL,

**Marcoussis :** O. THOMAS,

**Métropole du Grand Paris :** aucun délégué n'a été désigné,

**Montlhéry :** C. DUJARDIN, J. GAUCHET,

**Nozay :** C. FOURNES,

**Pecqueuse :** C. DROUET,

**Roinville sous Dourdan :** L. DUHAY,

**Saint Chéron** : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,  
**Saint Cyr Sous Dourdan** : A. FONSECA,  
**Saint Maurice Montcouronne** : W. BERRICHILLO,  
**Sermaise** : P. AUGIAT,  
**Vaugrigneuse** : F. VIVAT,

**Etaient absents excusés (titulaires) :**

**Breux-Jouy**: M. PETIT,  
**Cœur d'Essonne Agglomération** : M. BOURDAIS, R. PERRET, B. LEPARQ, S. BONNAMY, A. LAMOUR, M. DURANTON, P. DECOMBLE, F. DA SILVA,  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : L. CASTAINGS, C. LARDIERE, S. LEGRAND,  
**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires** : J. DRAPPIER,  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : S. LEBRET, P. VALLEE, B. DESPREZ,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : F. ALBISSON, F. FHURMANN,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours** : T. DEGRIVRY, J. SALANON,  
**Dourdan** :  
**Epinay sur Orge** : L. CASTAINGS,  
**Fontenay les Briis**: T. DEGIVRY,  
**Forge Les Bains** :  
**Grand Orly Seine Bièvre** : C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, L. BRIEY,  
**Grand Paris Sud** : P. RIO,  
**Janvry** :  
**La Forêt le Roi** : S. LEBRET,  
**Linaz** : C. LARDIERE,  
**Marcoussis** : S. LEGRAND,

**Nombre de délégués : 131**

**Quorum : 66**

**Présents: 124** (dont 31 avec double vote)

**Votants: 124**

**PRINCIPALES DECISIONS**

- Election du Président du Syndicat de l'Orge : Monsieur François CHOLLEY,
- Election de 15 vice-présidents et de 6 conseillers délégués
- Délégations d'attributions du Comité syndical au Bureau et au Président

*Jean-Michel GIRAUDEAU, maire d'Ollainville a le plaisir d'accueillir les participants dans une salle de la commune d'Ollainville et pour cette séance d'installation de l'exécutif du Syndicat de l'Orge. Il souhaite à l'assemblée une bonne séance de travail.*

***Installation du nouveau Comité syndical par le doyen.***

***Le quorum étant atteint, le Président, Pierre LE FLOC'H, doyen de l'assemblée, ouvre la séance.***

Monsieur Olivier THOMAS est désigné secrétaire de séance.

*« Pierre LE FLOC'H remercie la commune pour le prêt de la salle et remercie les services pour l'organisation générale.*

*Il déclare la séance ouverte, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.*

*Pierre LE FLOC'H demande aux candidats à la présidence du Syndicat de l'Orge de se déclarer.*

*Olivier THOMAS propose la candidature de François CHOLLEY. Il rappelle l'évènement majeur de la dernière mandature qui a été la fusion des 3 Syndicats, Orge aval, Orge supérieure et Prédecelle.*

*Il évoque la réalisation de cette fusion de Syndicats comme un exercice lourd, complexe et à fort enjeux pour la gestion cohérente d'une rivière et de son bassin versant dans son ensemble. Il indique que le nouvel exécutif mis en place au moment de la fusion en 2019 sur proposition de François CHOLLEY a permis à tous de se retrouver pour réaliser un travail efficace et serein, avec des décisions unanimes pour la mise en œuvre de la meilleure gestion possible. C'est pourquoi il propose aux délégués de reconduire François CHOLLEY à la présidence du Syndicat de l'Orge*

*Pierre LE FLOC'H constate qu'il n'y a pas d'autres candidats à la présidence du Syndicat et propose à François CHOLLEY de prendre la parole. »*

### **Candidature à la présidence du Syndicat de l'Orge, discours de François CHOLLEY**

François CHOLLEY présente sa candidature à la présidence du Syndicat de l'Orge en rappelant les faits marquants de la précédente mandature.

La fusion des 3 syndicats préexistant sur le grand bassin versant de l'Orge (SIHA – PREDECELLE, SIBSO - ORGE AMONT, SIVOA – ORGE AVAL) a été une étape majeure présentant une double cohérence, celle d'un même bassin versant pour gérer globalement les cours d'eau de leur source à leur confluence, et celle du grand cycle de l'eau comprenant toutes ses composantes, pluie, ruissellement, cours d'eau, inondations, qualité, eaux pluviales, assainissement. Ce grand Syndicat regroupe 9 communautés, 62 communes, 420 000 habitants et 300 km de rivières.

Cette fusion de syndicats a nécessité d'importantes réorganisations pour les équipes - 118 agents - compétentes, opérationnelles, motivées comme :

- l'harmonisation du statut du personnel avec un travail sur les horaires, les primes, les droits des salariés (absences, tickets restaurant), la mise en place de protocoles sanitaires et le télétravail en concertation avec les représentants du personnel,
- la réorganisation des services sur deux sites et la création de la direction Prévention des inondations, qui s'est attelée à la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion de crise.

Au cours des dernières années, de nombreux chantiers de travaux qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros ont été menés tant sur les cours d'eau qu'en assainissement. On peut citer aussi le lancement du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) Orge-Yvette, la poursuite des actions dans le cadre du PAPI Seine, et la signature d'un contrat eau et climat sur 6 ans avec l'Agence de l'eau.

### **Quel bilan peut-on tirer de cet important travail ?**

La qualité de l'eau s'améliore, principalement pour le volet biologie avec le retour des poissons mais aussi avec la réduction des pollutions, cependant trop lentement car il reste des pollutions chimiques historiques, des déversements d'eaux usées via les réseaux d'eaux pluviales et des pollutions ponctuelles et accidentelles.

La gestion des inondations est efficace et organisée mais reste perfectible sur plusieurs secteurs localisés.

La vallée dont le Syndicat acquiert chaque année de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares fait l'objet d'une gestion directe par le Syndicat, et représente aujourd'hui une surface de 420 ha. Ces secteurs sont des zones de biodiversité et des zones naturelles très appréciées de nos habitants et donc très fréquentées.

Les ressources financières qui ont été maîtrisées sont stables et inférieures à celles des structures homologues. La situation financière est saine.

Enfin, à noter, le Syndicat dispose d'une triple certification ISO 9001, 14001, 45001 qui est toujours à consolider dans une dynamique d'amélioration continue.

**Cependant de nombreux défis nous attendent encore.**

## **1. Une nouvelle approche de la protection des inondations afin d'être plus globale et plus préventive**

Pour ce faire, les axes de travail majeurs seront les suivants :

- achever la création d'un nouveau modèle hydraulique global du bassin versant,
- consolider l'alerte crue et l'anticipation des épisodes d'inondation grâce au bulletin d'étiage déjà diffusé et au bulletin de veille hydrologique qui est en préparation,
- prendre en compte les épisodes de sécheresse qui peuvent conduire à réfléchir à l'utilisation de nos bassins en soutien d'étiage,
- s'engager avec les communes sur la désimperméabilisation des toits, des parkings, la maîtrise des ruissellements agricoles qui sont trop violents et les ruissellements urbains encore trop abondants,
- réaliser de nouveaux ouvrages de régulation sur l'Orge amont, la Rémarde, la Prédecelle, et la réduction de la vulnérabilité pour des situations ponctuelles d'inondation qui n'ont pas encore trouvé de solution, notamment à Limours, Briis, Saint Maurice, Breuillet en intervenant aussi sur les réseaux d'eaux pluviales,
- mettre en place des zones de sur-inondation en amont car il est moins dommageable d'inonder des champs que des biens avec des risques envers les personnes, en coordination avec une politique d'acquisition foncière,
- contrôler et inciter à la régulation des débits en provenance des forêts de Rambouillet Territoire.

## **2. La poursuite sans relâchement de la rénovation et de la maîtrise des systèmes d'assainissement pour tendre vers le bon état de l'Orge et de ses affluents**

Pour ce faire, nos axes de travail seront les suivants :

- réduire le coût d'exploitation de la station du Moulin Neuf qui s'appuie certes sur une technologie de pointe mais est encore très chère. En cela, une réflexion doit être menée sur la DSP très onéreuse et sur la réduction des apports intempestifs d'eaux pluviales,
- poursuivre la rénovation de nos collecteurs d'assainissement de transport avec tous les ans entre 1 à 2 % du patrimoine rénové pour 2 à 4 M€,
- étudier l'installation d'un dégrilleur/dessableur pour récupérer les déchets solides, notamment en amont de la station d'Ollainville,
- participer activement avec le SIAAP au doublement du siphon sous la Seine vers Valenton dit VL8 avec l'installation d'un dégrilleur, dont la tête d'ouvrage se situe à Athis-Mons sur notre territoire, reconstruire les stations d'épuration de Pecqueuse, La Forêt le Roi... et gérer nos autres stations avec le souci du coût et du rendement,

- continuer les opérations de contrôle de conformité des branchements des particuliers et des entreprises (EUND),
- gérer et réhabiliter les réseaux de collecte communale que nous avons en gestion directe,
- mobiliser tous les partenaires - communes, communautés, résidences, entreprises - sur les points noirs de pollutions chroniques identifiés mais toujours non traités.

### **3. L'accélération de la reconquête de la vallée vers un réservoir de biodiversité**

Il nous faut encore :

- progresser sur la qualité de l'eau. Celle-ci est en progrès sur le plan biologique avec par exemple la réapparition d'espèces comme le barbeau fluviatile ou la baisse des concentrations en azote, phosphore, cuivre, zinc et pesticides. Mais nos efforts ne doivent pas se relâcher, l'Orge et ses affluents n'étant pas encore en « bonne qualité ». Pour mémoire, le Syndicat est doté de 23 points de mesure, 5 stations qualité et suit 30 paramètres,
- intervenir fermement en allant au contentieux sur les pollutions accidentelles voire volontaires,
- nettoyer les berges et le lit de la rivière régulièrement,
- adapter le plan de gestion écologique de la vallée en intégrant l'éco-pâturage, le rôle des pêcheurs, la gestion des déchets végétaux, la tonte des herbes et des copeaux de bois, etc,
- rouvrir l'Orge à Juvisy d'une part, ce qui a fait l'objet d'une large concertation citoyenne et a permis de définir un premier tronçon à rouvrir ; et d'autre part, à Athis Mons où le parking d'un bailleur social a été construit sur l'Orge il y a quelques dizaines d'années ; accessoirement, il faudra aussi supprimer des berges bétonnées pour reprofiler le lit comme à Savigny, Dourdan, Limours,
- poursuivre l'acquisition opportuniste c'est-à-dire en lien avec les communes (Breuillet, Saint Germain...), de terrains de fonds de vallée à hauteur de 5 à 20 ha par an, négocier avec les communes l'éventuelle reprise de leurs berges,
- continuer le décloisonnement de la rivière et sa restauration. Trente clapets ont été supprimés en 10 ans mais il reste de nombreux obstacles à traiter pour améliorer le profil hydromorphologique comme à Limours, Breuillet, Arpajon, Dourdan,
- accompagner le projet SESAME de Cœur d'Essonne Agglomération pour donner sa place à l'eau dans l'agriculture de proximité.

### **4. La mise à disposition de la vallée au service des habitants dans le respect de la nature**

Il est nécessaire de :

- faire face à la sur-fréquentation de la vallée difficilement compatible avec la préservation de la nature et de la biodiversité... quand on voit le nombre de chiens voire de barbecues, et désormais de baignades - sans doute dues au réchauffement climatique,
- continuer à développer les circulations douces et les promenades en coordination étroite avec les collectivités et leurs propres réseaux,
- renforcer la lutte contre les incivilités en partenariat avec les polices municipales et étudier l'assermentation d'agents,

### **5. La coopération avec les communes et les communautés, quitte à faire évoluer les compétences ou les périmètres**

- Rappeler à tous que ce Syndicat, notre Syndicat, dispose de fortes compétences techniques internes et agit en direct sans recours à des délégations (sauf héritage), en passant des marchés,

- conseiller les aménageurs et approfondir les partenariats avec les communes et communautés sur le volet eau de leurs documents d'urbanisme et leurs projets,
- poursuivre et amorcer des discussions avec des syndicats et communes qui exercent encore en direct des compétences (assainissement, eaux pluviales...) que nous pourrions exercer. Par exemple avec le SIAL (Syndicat d'assainissement de la région de Limours), ou autres, dans une logique de gestion du grand cycle de l'eau. Sur notre territoire, l'eau qui tombe et ruisselle voire fuit, est connectée à la nappe phréatique qui alimente ponctuellement des forages d'eau potable etc...,
- réfléchir à la prise en compte de la compétence ruissellement qui ne dispose d'aucun moyen humain ni financier aujourd'hui,
- maintenir un endettement limité et maîtrisé. Pour mémoire environ 20 M€ d'investissement sont réalisés par an,
- conserver des montants de cotisations rivières et redevances voisins du niveau actuel,
- rester vigilants face aux baisses de certaines subventions notamment en matière de fonctionnement et surveiller nos charges d'exploitation par une action de contrôle très en amont de toutes les dépenses,
- clarifier les circuits financiers notamment de perception de la PFAC avec les agglomérations,
- élaborer un contrat trame verte et bleue avec la Région.

En conclusion et à court terme, je constate qu'un important travail d'acculturation est à mener en constatant que 70 % des délégués sont nouveaux. Pour cela, nous vous proposerons des réunions de travail et des exposés en introduction des assemblées générales.

La liste des vice-présidents que je vais vous proposer a été construite pour représenter tous les territoires et toutes les sensibilités. Ils seront au nombre de 21 dont les deux-tiers de nouveaux.

Par ailleurs, je me mets à la disposition des villes pour venir présenter le Syndicat et son action en conseil municipal notamment.

Il nous restera à définir dans les jours qui viennent en bureau, les délégations des vice-présidents et des conseillers délégués et les attributions des commissions. Cela sera fait de manière collégiale en bureau. Ces commissions seront directement calquées sur les enjeux que notre Syndicat doit relever.

Tel est le sens et le contenu que j'entends donner à notre action.

*« Je vous informe que sous le mandat qui s'est terminé, j'étais membre du comité de bassin au titre des maires de l'Essonne, élu administrateur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie par le comité de bassin, élu membre de la commission des finances et élu Président de la commission des aides par le Conseil d'administration de l'Agence. »*

### 1- ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DE L'ORGE

En application des articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT, le Président doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

\*\*\*\*\*

*« Pierre LE FLOC'H demande à l'assemblée de procéder au vote.*

*Un seul candidat s'est présenté : François CHOLLEY. »*

\*\*\*\*\*

***Le comité syndical après en avoir délibéré, au scrutin secret et à la majorité absolue, a élu Président du Syndicat de l'Orge Monsieur François CHOLLEY avec 123 voix et une abstention.***

\*\*\*\*\*

*François CHOLLEY remercie l'assemblée ainsi que Monsieur LE FLOC'H d'avoir présidé le début de la séance.*

***François CHOLLEY est installé Président de séance et mène la suite du Comité syndical.***

## **2- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE CONSEILLERS DELEGUES COMPOSANT LE BUREAU SYNDICAL**

Le Bureau du syndicat est composé du Président, de plusieurs vice-présidents et de conseillers délégués.

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le nombre de vice-présidents et de conseillers délégués du futur Bureau syndical.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY propose de constituer un Bureau de 15 vice-présidents et de 6 conseillers délégués dont le rôle et les missions seront identiques. En effet, compte tenu de l'étendue du territoire, François CHOLLEY évoque sa volonté d'avoir une répartition représentative au Bureau afin de maintenir des équilibres multiples entre les différentes agglomérations et communautés de communes, les grandes villes et les villages, l'amont, l'aval et les affluents ainsi qu'entre les différentes sensibilités politiques. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 15, le nombre de vice-présidents du Syndicat de l'Orge, et à 6 le nombre de conseillers délégués.***

## **3- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES DU SYNDICAT DE L'ORGE**

En application des articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT, les vice-présidents doivent être élus de manière successive au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués du Syndicat.

### **Election du 1er vice-président**

*« François CHOLLEY propose Olivier THOMAS.*

*Camille BERTINE se porte candidate. Elle se présente, habitante à Bruyères le Châtel depuis 10 ans, possédant une sensibilité environnementale forte. Les valeurs du Syndicat font écho à ses propres valeurs, elle s'intéresse particulièrement à l'ingénierie stratégique et technique.*

*Olivier THOMAS, maire de Marcoussis, une commune située sur la Sallemouille affluent de l'Orge, qui a toujours défendu la place des affluents dans la gestion globale de l'Orge, souhaite poursuivre et améliorer le travail réalisé sur les pollutions. Par exemple, la Sallemouille en a subi une majeure, provoquant des mortalités piscicoles importantes en juin dernier. La lutte contre les pollutions passe également par la conformité des branchements qui est un axe majeur de travail actuel du Syndicat qu'il faut poursuivre. Olivier THOMAS souhaite continuer ce travail essentiel.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Olivier THOMAS est élu 1<sup>er</sup> vice-président par 76 voix contre 47 pour Camille BERTINE et 1 abstention.**

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Thierry DEGIVRY.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Pascal FOURNIER demande à connaître la liste complète des vice-présidents et des conseillers délégués envisagée par François CHOLLEY.*

*François CHOLLEY lit la liste qu'il va présenter.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Thierry DEGIVRY est élu 2<sup>e</sup> vice-président par 76 voix contre 42 pour Camille BERTINE et 3 abstentions.**

### **Election du 3<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Fatima OGBI.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Fatima OGBI, représentant la ville de Grigny et Grand Paris Sud, était vice-présidente au bureau syndical précédent chargée de la commission eaux usées et transport des effluents. Ces sujets sont très présents sur la ville de Grigny. Elle a trouvé ces responsabilités très enrichissantes, et considère ces enjeux comme des enjeux de société. Elle souhaite servir le Syndicat et poursuivre cet engagement.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Fatima OGBI est élue 3<sup>e</sup> vice-présidente par 80 voix contre 40 pour Camille BERTINE et 1 abstention.**

### **Election du 4<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Francis SAINT PIERRE.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Francis SAINT PIERRE commence son 3<sup>e</sup> mandat d'élue et est adjoint aux finances. Il est retraité des Aéroports de Paris et souhaite continuer ses engagements et développer son énergie au Syndicat de l'Orge.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Francis SAINT PIERRE est élu 4<sup>e</sup> vice-président par 62 voix contre 55 pour Camille BERTINE et 2 abstentions.**

### **Election du 5<sup>e</sup> vice-président**

« François CHOLLEY propose Sophie RIGAUT.

Camille BERTINE se porte candidate.

Sylvain TANGUY rappelle que François CHOLLEY a été élu à l'unanimité il y a quelques instants et qu'il a œuvré pour proposer une liste qui reflète un équilibre complexe à trouver. Il est important d'entendre le président dans ses propositions de représentativité. Une autre candidature risque de modifier ces équilibres.

Camille BERTINE trouve surprenant de vouloir orienter le vote. Les équilibres seront maintenus sur l'ensemble des postes à pourvoir et si le nombre de vice-présidents par EPCI reste inchangé.

Sophie RIGAUT, maire de Saint-Michel sur Orge, indique que sa commune est au cœur de la vallée de l'Orge. Cette commune a la chance de bénéficier des fonds de vallée préservés par le Syndicat. Elle considère qu'il y a beaucoup de travail à mener sur les axes évoqués par François CHOLLEY et qu'elle s'inscrit totalement dans ce projet. Tous les axes de travail cités sont des préoccupations environnementales que les communes essayent de faire émerger. Travailler avec le Syndicat de l'Orge participe à cette dynamique. Elle souhaite également remercier l'ensemble des équipes professionnelles du Syndicat de l'Orge qui œuvrent au quotidien.

François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »

**Sophie RIGAUT est élue 5<sup>e</sup> vice-présidente par 67 voix contre 51 pour Camille BERTINE et 2 abstentions.**

### **Election du 6<sup>e</sup> vice-président**

"François CHOLLEY propose Jean Jacques GROUSSEAU.

Camille BERTINE se porte candidate.

Jean Jacques GROUSSEAU est le nouveau maire depuis 2 mois de la ville d'Athis Mons qui est située entre 2 parcs naturels celui de l'Orge et celui de la Seine. Le développement urbain est très lourd dans ce secteur et il s'agit de maîtriser cette urbanisation, de reconquérir les espaces naturels et de les ouvrir aux populations. Le président François CHOLLEY a évoqué les réouvertures de l'Orge dont celle d'Athis-Mons ou le siphon sous la Seine qui concerne très fortement la ville. Il y a un gros travail à mener ensemble sur ces sujets.

François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »

**Jean Jacques GROUSSEAU est élu 6<sup>e</sup> vice-président par 74 voix contre 45 pour Camille BERTINE et 1 abstention.**

### **Election du 7<sup>e</sup> vice-président**

« François CHOLLEY propose Sylvie OLLIVIER-HENRY.

Camille BERTINE se porte candidate.

Sylvie OLLIVIER-HENRY investie au SIBSO puis au Syndicat de l'Orge à la suite de la fusion des Syndicats, a beaucoup appris et trouve les équipes du Syndicat extraordinaires et disponibles. Ce contexte lui donne envie de poursuivre cette mission.

François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »

**Sylvie OLLIVIER-HENRY est élue 7<sup>e</sup> vice-présidente par 67 voix contre 54 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 8<sup>e</sup> vice-président**

« François CHOLLEY propose Pierre LE FLOC'H.

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Pierre LE FLOC'H était vice-président du SIBSO puis du Syndicat de l'Orge. Il a travaillé particulièrement sur les ruissellements auxquels sa commune est confrontée. Il a été maire pendant 3 mandats et est aujourd'hui conseiller municipal. Il souhaite poursuivre le travail mené au Syndicat de l'Orge.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Pierre LE FLOC'H est élu 8<sup>e</sup> vice-président par 63 voix contre 54 pour Camille BERTINE et 2 abstentions.**

### **Election du 9<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Laurent LARREGAIN.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Laurent LARREGAIN est élu du Dourdannais et souhaite porter la voix de cette collectivité au Syndicat de l'Orge. Il souhaite également apporter dans la mesure du possible des idées nouvelles. Il est engagé professionnellement dans les domaines de l'assainissement, de la voirie et de l'urbanisme à Massy.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Laurent LARREGAIN est élu 9<sup>e</sup> vice-président par 73 voix contre 46 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 10<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Gilles FRAYSSE.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Gilles FRAYSSE, maire de Villiers-sur-Orge, a la chance de disposer au pied de sa commune d'un parc de biodiversité qui a été préservé, qui permet une meilleure gestion des crues et participe à préserver la qualité des eaux. Il a des idées qui pourraient alimenter le Syndicat comme des projets de liaisons douces avec une ferme pédagogique, la gestion des broyats issus de l'entretien des espaces verts ...*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Gilles FRAYSSE est élu 10<sup>e</sup> vice-président par 67 voix contre 51 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 11<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Arielle MERRINA.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Arielle MERRINA est adjointe à Viry-Chatillon depuis 2014 chargée de l'urbanisme et de l'environnement. Viry-Chatillon étant une ville d'eau avec l'Orge, la Morte Rivière et les lacs, Arielle MERRINA se sent particulièrement concernée par ces thématiques et souhaite œuvrer en ce sens.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Arielle MERRINA est élue 11<sup>e</sup> vice-présidente par 75 voix contre 43 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 12<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Nicolas FOUQUE.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Nicolas FOUQUE, adjoint aux travaux à Ollainville, élu depuis 2001, a vu la construction des nouveaux bâtiments du Syndicat et de la station d'épuration. Il a été délégué aux Syndicat puis vice-président à l'assainissement et au foncier. Il a beaucoup appris, trouve les équipes soudées et efficaces et souhaite continuer dans cet esprit.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Nicolas FOUQUE est élu 12<sup>e</sup> vice-président par 67 voix contre 51 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 13<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose William BERRICHILLO.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*William BERRICHILLO maire de Saint-Maurice-Montcouronne a participé et soutenu le projet de fusion des Syndicats. Ce sont de beaux projets mis en œuvre par ce grand syndicat. Il souhaite continuer à s'y investir.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**William BERRICHILLO est élu 13<sup>e</sup> vice-président par 64 voix contre 56 pour Camille BERTINE.**

### **Election du 14<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Sylvain TANGUY.*

*Camille BERTINE se porte candidate.*

*Sylvain TANGUY connaît bien le Syndicat pour s'y être investi depuis longtemps. Son œuvre est exemplaire et le travail à mener est immense. La fusion des syndicats a été une belle occasion pour démultiplier les actions. Sylvain TANGUY s'intéresse particulièrement aux sujets liés à l'eau et a été notamment à l'origine de la création de la régie de l'eau potable à Cœur d'Essonne Agglomération. Les questions d'écologie le passionnent profondément.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Camille BERTINE est élue 14<sup>e</sup> vice-présidente par 67 voix contre 53 pour Sylvain TANGUY.**

### **Election du 15<sup>e</sup> vice-président**

*« François CHOLLEY propose Olivier MARCHAU.*

*Premier adjoint à Epinay, Olivier MARCHAU indique que sa commune est à la confluence de l'Yvette et de l'Orge. Les questions de l'eau sont de vrais sujets d'actualité au regard des inondations qui ont touché l'Orge et surtout l'Yvette en juin 2016. Les questions de biodiversité sont également majeures, et Epinay est au pied de la superbe zone humide de Perray Vaucluse qui vient d'être ouverte au public par le Syndicat.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Olivier MARCHAU est élu 15<sup>e</sup> vice-président par 110 voix et 6 abstentions.**

### **Election du 1<sup>er</sup> conseiller délégué**

*« François CHOLLEY propose Patrick MYOTTE.*

*Patrick MYOTTE est élu à Forges-les-Bains et Président du Syndicat d'assainissement des pays de*

*Limours. Il souhaite mettre en place un travail intelligent de coordination avec le Syndicat de l'Orge.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Patrick MYOTTE est élu 1<sup>er</sup> conseiller délégué par 101 voix et 17 abstentions.**

### **Election du 2<sup>e</sup> conseiller délégué**

*« François CHOLLEY propose Fabrice ARBELET.*

*Fabrice ARBELET est délégué sortant et participait assidument aux commissions. Cela lui a permis d'approfondir ses connaissances et de travailler sur les sujets du Syndicat. Il souhaite poursuivre ce travail.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Fabrice ARBELET est élu 2<sup>e</sup> conseiller délégué par 95 voix et 21 abstentions.**

### **Election du 3<sup>e</sup> conseiller délégué**

*« François CHOLLEY propose Jean-Claude DESILE.*

*Jean-Claude DESILE est adjoint aux travaux à Saint-Chéron et délégué communautaire. Il a été administrateur d'une association de protection de l'environnement. L'Orge est à quelques mètres de son jardin qui est donc situé en zone à risque. Habitué à la conduite de projet, il souhaite mettre ses compétences au service du Syndicat.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Jean-Claude DESILE est élu 3<sup>e</sup> conseiller délégué par 96 voix et 17 abstentions.**

### **Election du 4<sup>e</sup> conseiller délégué**

*« François CHOLLEY propose Jacky CARRE.*

*Jacky CARRE, 1<sup>er</sup> adjoint de La Ville du Bois et chargé des travaux, a effectué 2 mandats au Syndicat de l'Orge et a participé activement aux commissions. Il a beaucoup appris et souhaite continuer à apprendre.*

*Jacques GAUCHET se présente au poste de 4<sup>ème</sup> conseiller délégué. Depuis 2012, il est adjoint à Monthéry chargé de l'urbanisme. Il a effectué également 2 mandats comme délégué au Syndicat.*

*Sylvain TANGUY propose sa candidature. Il félicite Camille BERTINE pour son élection. Il indique que sa candidature modifie peu les équilibres voulus en respectant la représentativité des moyennes communes du secteur urbain central de l'Orge.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

#### **Premier tour :**

Jacky CARRE obtient 23 voix

Jacques GAUCHET obtient 40 voix

Sylvain TANGUY obtient 51 voix

Abstentions 5 voix

#### **Deuxième tour :**

Jacky CARRE obtient 14 voix

Jacques GAUCHET obtient 46 voix

Sylvain TANGUY obtient 56 voix

Abstentions 4 voix

#### Troisième tour :

Jacky CARRE obtient 8 voix.

Jacques GAUCHET obtient 55 voix

Sylvain TANGUY obtient 57 voix

**Sylvain TANGUY est élu 4<sup>e</sup> conseiller délégué à la majorité relative.**

#### Election du 5<sup>e</sup> conseiller délégué

« François CHOLLEY propose Gérard KERVRAN.

*Gérard KERVRAN est conseiller municipal à Arpajon, ville d'eau à la confluence de la Rémarde, de l'Orge et d'une boëlle. La jonction des promenades de l'Orge aval et amont est un enjeu pour sa commune qu'il souhaite voir aboutir. Il pense beaucoup apprendre mais pourra mettre au service du Syndicat son expertise en matière de dépollution des sols. Il a notamment travaillé sur le site de la station d'épuration d'Ollainville.*

*Jacques GAUCHET se présente au poste de 5<sup>ème</sup> conseiller délégué.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Gérard KERVRAN est élu 5<sup>e</sup> conseiller délégué par 78 voix contre 34 pour Jacques GAUCHET et 2 abstentions.**

#### Election du 6<sup>e</sup> conseiller délégué

« François CHOLLEY propose Emmanuel DASSA.

*Emmanuel DASSA est maire de Briis-sous-Forges, commune très exposée aux inondations. La commune a pris en main la question de l'eau en créant une régie d'eau potable il y a 5 ans, tout en poursuivant l'exploitation des réseaux d'assainissement également en régie. Il souhaite mettre au service du Syndicat son expérience de chercheur, étant docteur en microbiologie. Sa commune était adhérente au Syndicat de la Prédecelle qui est l'un des 3 syndicats fusionnés en 2019, et son président de l'époque a œuvré activement pour la création du nouveau grand syndicat.*

*Jacques GAUCHET se présente au poste de 6<sup>ème</sup> conseiller délégué.*

*Philippe ROGER se présente au poste de 6<sup>ème</sup> conseiller délégué. Il est adjoint à Sainte-Genève-des-Bois chargé de l'éducation. Il propose sa candidature car il pense qu'il est nécessaire de développer des actions de sensibilisation sur les enjeux de l'eau. Il sait que le syndicat mène des actions dans les écoles avec des éducateurs environnement, il s'y intéresse particulièrement et souhaite pouvoir développer ces sujets.*

*François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »*

**Emmanuel DASSA est élu 6<sup>e</sup> conseiller délégué par 72 voix contre 21 pour Jacques GAUCHET et 16 pour Philippe ROGER et 6 abstentions.**

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue, a élu :**

- 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Olivier THOMAS,
- 2<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Thierry DEGIVRY,
- 3<sup>e</sup> vice-présidente, Madame Fatima OGBI,
- 4<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Francis SAINT-PIERRE,
- 5<sup>e</sup> vice-présidente, Madame Sophie RIGAUT,
- 6<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU,
- 7<sup>e</sup> vice-présidente, Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY,
- 8<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Pierre LE FLOC'H,
- 9<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Laurent LARREGAIN,
- 10<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Gilles FRAYSSE,
- 11<sup>e</sup> vice-présidente, Madame Arielle MERRINA,
- 12<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Nicolas FOUQUE,
- 13<sup>e</sup> vice-président, Monsieur William BERRICHILLO,
- 14<sup>e</sup> vice-présidente, Madame Camille BERTINE,
- 15<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Olivier MARCHAU,
- 1<sup>er</sup> conseiller délégué, Monsieur Patrick MYOTTE,
- 2<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Fabrice ARBELET,
- 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Jean-Claude DESILE,
- 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Sylvain TANGUY,
- 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Gérard KERVRAN,
- 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Emmanuel DASSA,

**4- DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Comité syndical peut déléguer au Président du Syndicat un certain nombre d'attributions.

Il est proposé au Comité syndical de déléguer les attributions suivantes Président du Syndicat :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services du Syndicat ;
- Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 million d'euros et procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget en passant à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision et signer tous les actes concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des avenants s'y rapportant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- Désigner, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts chargés de représenter le Syndicat ;

- Exercer, au nom du Syndicat, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que le Syndicat en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code;
- Fixer, au regard de l'estimation des domaines, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes dans la limite d'un montant de 800 000€,
- Régler et encaisser les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels sont impliqués les agents ou le patrimoine du Syndicat dans les cadres des contrats d'assurance du Syndicat et des parties tiers ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice et de signer tout acte nécessaire, tant en demande (dépôt de plainte avec constitution de partie civile, référé préventif...) qu'en défense ;
- Effectuer l'ensemble des démarches et signer tout acte nécessaire à la constitution et au suivi des dossiers réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général, Déclaration d'Utilité Publique, Dossier Loi sur l'Eau ...);
- Renouveler les adhésions aux associations dont le Syndicat est membre ;
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du Patrimoine relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des décisions qu'il a prises et des attributions exercées par délégation du Comité syndical.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY rappelle la règle d'exclusivité des délégations qui consiste à déléguer intégralement les sujets listés soit au Président soit au Bureau. C'était le fonctionnement existant au syndicat lors du mandat précédent qui renvoie au Bureau une majorité de sujets, assez peu au Président et les sujets obligatoires aux assemblées générales tels que les budgets. Cependant lors des assemblées générales seront présentés régulièrement des synthèses, bilans et informations. »*

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, délègue les attributions susmentionnées au Président.**

#### 5- DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Comité syndical peut déléguer au Bureau syndical un certain nombre d'attributions.

Il est proposé au Comité syndical de déléguer ses attributions au Bureau syndical **à l'exception** des attributions suivantes **et des** attributions déléguées par le Comité syndical au Président :

- vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- approbation du compte administratif,
- dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- adhésion du Syndicat à un établissement public,
- délégation de la gestion d'un service public,

- conventions et contrats avec le SIAAP, la Région, l'Agence de l'Eau, le Département (les conventions d'attributions de subvention restant dans les compétences du Bureau),
- approbation des rapports d'activité annuels du Syndicat concernant l'assainissement et la qualité des eaux,
- règlement d'assainissement syndical,
- aides financières aux collectivités membres.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité syndical.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, délègue les attributions susmentionnées au Bureau syndical.***

#### 6- INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Conformément aux articles R5212-1 et L5211.1 du CGCT, les indemnités maximales votées pour l'exercice effectif des fonctions de Président, et de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants pour un syndicat de plus de 200 000 habitants :

- Président = 37,41 %
- vice-président = 18,70 %

Il est proposé au Comité syndical de fixer les indemnités du Président, des vice-présidents et des conseillers délégués au taux maximal prévu par les articles R5212-1 et L5211.1 du CGCT, soit 37,41% pour le Président, et 13,35% pour les vice-présidents et conseillers délégués.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe l'indemnité brute mensuelle du Président à 37,41%, et fixe l'indemnité brute mensuelle des vice-présidents et des 6 conseillers délégués à 13,35%.***

#### 7- CHARTE DES ELUS

Conformément à l'article L5211-6 du code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du même code.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le président remet aux délégués syndicaux une copie de la charte de l'élu local.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical prend acte de la charte des élus.***

#### **8- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL**

En application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois suivant leur installation.

En application des articles L5211-1 et L2121-8 du Code général des collectivités territoriales, cette disposition est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par l'organe délibérant, qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver ce nouveau règlement intérieur du Comité syndical.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY précise que les membres du Syndicat n'ont pas l'habitude de se référer au règlement pour assurer le bon fonctionnement des assemblées. En effet, le bon règlement intérieur est celui que l'on n'utilise jamais. François CHOLLEY souhaite que cela continue ainsi. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Comité syndical.***

#### **9 - FRAIS DE REPRESENTATION**

Il y a lieu de délibérer pour fixer les frais de représentation alloués annuellement au Président et au Directeur général des services pour la couverture des charges liées à l'exercice de leurs fonctions.

L'arrêté n°INTA1716118A du 14 novembre 2017 du Ministère de l'Intérieur a modifié le cadre réglementaire du versement de ces frais de représentation qui ne peuvent être versés dans le régime indemnitaire des titulaires d'emplois fonctionnels territoriaux comme c'est le cas pour les agents de la fonction publique d'Etat, mais qui peuvent donner lieu à un remboursement sur présentation des justificatifs.

Il est proposé au Comité syndical de fixer comme suit le montant des frais de représentation alloués annuellement :

- Président : 0 €
- Directeur général des services : 2 000 € (plafond maximum sous réserve de présentation des justificatifs)

\*\*\*\*\*

*Le Comité syndical après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les frais de représentations suivants :  
Président OE, Directeur général des services 2 000€ (plafond maximum sous réserve de présentation des justificatifs)*

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 22H00.*

Le Secrétaire  
  
O. THOMAS  
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,  
d'ouverture de séance  
  
Pierre LE FLOC'H  
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,  
élu  
  
E. CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE